

<https://snetap-fsu.fr/Mobilite-Rentree-2021-des-enseignant-e-s-PLPA-PCEA-et-des-CPE-Le-droit-d.html>



Mobilité - Rentrée 2021 des enseignant-e-s PLPA, PCEA et des CPE - Le droit d'évocation : un combat de longue haleine



Date de mise en ligne : mardi 23 février 2021

- Métiers - CAP/CCP -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Après maintes sollicitations du SNETAP-FSU, les élu.e.s paritaires à la [CAP](#) des [PLPA](#), [PCEA](#) et [CPE](#) ont interpellé l'Administration le lundi 22 février 2021 dans le cadre du droit d'évocation relatif à la demande de mobilité des enseignant.e.s et des CPE.

Nous avons ainsi porté à son attention une centaine de dossiers de collègues nous ayant mandaté.e.s pour défendre leur situation auprès de l'administration.

Nous avons pu faire en sorte que bon nombre de collègues voient leur situation réexpertisée.

De manière générale, l'Administration s'est engagée à adresser une réponse à chacun.e des agent.e.s dont nous avons évoqué la situation :

- dans un délai « relativement proche » (sans aucun engagement !), si le barème doit être modifié avec édition d'un nouvel accusé de réception ou si le barème ne leur a pas été communiqué ;
- dans un délai plus lointain, pour tout autre motif (non réévaluation du barème, pièce-jointe envoyée hors-délai, ...)

À ce jour, le calendrier prévisionnel établi par l'administration reste valable. La publication des résultats est prévue en 2 étapes : **9 avril et 30 avril 2021**.

Vos élu.e.s paritaires :

Angélique BOURDALLE et Stéphane BARNINI ([CAP PLPA](#))

Thierry RAYNAL (CAP [PCEA](#))

Didier REVEL (CAP [CPE](#))